

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 02/07/2014

- 2014_060 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE 2014-2015 :

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur du restaurant scolaire et après avoir voté à mains levées, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le règlement intérieur du restaurant scolaire 2014-2015.

- 2014_061 : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE 2014-2015 :

Monsieur le Maire présente le règlement intérieur de la garderie périscolaire et après avoir voté à mains levées, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le règlement intérieur de la garderie périscolaire 2014-2015.

-QUESTIONS DIVERSES :

- MODIFICATION DES CONTRATS DE TRAVAIL DU PERSONNEL:

Suite à la réforme scolaire et l'augmentation des effectifs de la garderie, nous devons modifier des contrats de travail du personnel.

- une création de poste suite fin de contrat en CDD pour une embauche en stagiaire avec augmentation du nombre d'heures de 31h à 32h.

- 3 modifications d'horaires :
 - 31h50 à 33h00
 - 32h00 à 33h00
 - 30h00 à 31h00

- une création de poste en CCD de 12 mois pour 17h00 semaine.

- une création un poste en CDD de 12 mois pour 29h00 semaine.

Toutes ses modifications seront vues en commission du personnel et des finances le 8 juillet 2014.

- ORGANISATION DU 13 JUILLET 2014 :

Monsieur le Maire évoque le planning de cette journée.

-TARIF DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE 2014-2015 :

Suite à l'augmentation de l'effectif de la garderie, il est proposé de revoir à la hausse les tarifs de la garderie 2014-2015.

La proposition étant de majorer de 0.50 € à 0.60 € le quart d'heure.

La délibération sera prise au prochain conseil municipal.

-DIVERSES INFORMATIONS :

Monsieur le Maire évoque :

- de l'offre de formation de Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement d'Indre et Loire (il est demandé qu'elle soit envoyée par mail à tous les élus) ;

- de la lettre de l'AMF sur les concours financiers de l'Etat (Monsieur PAPIN se charge de la suite à donner) ;

- du versement de la subvention de l'Agence de l'Eau pour la STEP du Bourg pour un montant de 29 373.75 € ;

- de l'arrêté de mise en demeure en date du 20 juin 2014 de la société SYNTHRON ;

- du coût de la mise à disposition d'une chambre négative, pour l'entretien annuel de la chambre existante (le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette proposition) ;

- du renouvellement de la mise en place du verrou au gymnase pour la période des vacances (ceci est

reconduit) ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15 et **le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 10 juillet 2014 à 20h30.**